



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 430-22-01 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Val-des-Lacs :

QUE conformément aux articles 16 et 18 de la *Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale* (L.R.Q. c. E-15.1.0.1), un projet de règlement numéro 430-22-01 a été présenté et déposé par le conseil municipal lors de l'assemblée régulière du 17 janvier 2022 afin de modifier le Règlement 430-18-01 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés pour la Municipalité de Val-des-Lacs et une présentation dudit règlement sera effectuée auprès des employés de la Municipalité avant son adoption.

Le projet de règlement comporte plusieurs modifications. Veuillez donc vous référer au projet de règlement sur le [site web de la Municipalité](#).

Adoption du Règlement 430-22-01

Le règlement sera adopté durant la séance régulière du conseil du 9 mai 2022 à 18h30.

Donné à Val-des-Lacs, ce 2 mai 2022.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Caroline Champoux Directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 2 mai 2022, entre 9 heures et 17 heures. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 2 mai 2022.

Caroline Champoux
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim